



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-67681>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-67681**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département du Var

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22830001800113

Ville : TOULON

Code postal : 83076

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1480846>

Identifiant interne de la consultation : 20241062

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : correspondre@aws-france.com

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - La Lettre de candidature peut être remise au moyen du formulaire Dc1 à compléter (joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent) et en cas de groupement, habilitation du mandataire par les membres du groupement d'opérateurs économiques L'imprimé Dc1 est disponible sur le site du portail de l'économie et des finances : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1. à L. 2141-5. et L. 2141-7. à L. 2141-11. du Ccp, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail; - Justification d'inscription au registre professionnel (numéro unique d'identification - Siren)

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Dans le cadre des justificatifs à produire mentionnés ci-dessus, le candidat peut utiliser l'imprimé Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou équivalent. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 04/07/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 70% Prix des prestations apprécié sur la base du devis quantitatif estimatif : 30%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Formation initiale et formation continue des accueillants familiaux hébergeant à leur domicile à titre onéreux des personnes âgées et/ou personnes adultes handicapées

Code CPV principal - Descripteur principal : 80500000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le décret n°2017-552 du 14 avril 2017 relatif à la formation des accueillants familiaux institue le principe d'une formation initiale et obligatoire de 54 heures. Celle-ci se décline en une formation initiale de 54 heures et une formation continue de 12 heures tous les 5 ans, suivant un référentiel de formation des accueillants familiaux défini en annexe 3-8-4 du décret précédemment cité

Lieu principal d'exécution du marché : 390 avenue des Lices 83076 - TOULON

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Il sera conclu un marché mono-attributaires à bons de commande conformément aux articles R . 2162-1. à R. 2162-6. - R. 2162-13. et R. 2162-14 du CCP. Le marché sera attribué à une entreprise individuelle ou à un groupement momentané d'opérateurs économiques. En cas de groupement momentané d'opérateurs économiques, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise de l'offre. La valeur estimée du marché est de : 50 000 euro(s) Les prestations sont susceptibles de varier dans les limites suivantes : Première période, à partir de la date de notification et pour un an: Montant minimum : 1 000 Euros HT Montant maximum : 12 500 Euros HT Périodes suivantes (annuelles), dans la limite de 3 reconductions: Montant minimum : 1 000 Euros HT Montant maximum : 12 500 Euros HT Critère valeur technique : 70% Les clauses de réexamen portent notamment sur : Les modifications du marché pour circonstances imprévisibles les options dont notamment : marché similaire : Un marché en procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pourra être passé pour des prestations similaires

conformément à l'article R. 2122-7 du CCP. Le nombre de reconductions est de 3

Sous-critère 1.1 : Organisation et interaction avec le Département - 15 points Le prestataire doit détailler l'organisation et la communication qu'il prévoit de mettre en place pour assurer l'exécution de la prestation avec le Département. Cela comprend notamment la nomination d'une personne référente au sein de son organisme pour faciliter la communication et la coordination avec le Département.

Sous-critère 1.2 : Description détaillée d'une session de formation - 30 points Le candidat devra fournir les Méthodes pédagogiques, descriptif des outils et qualités des contenus proposés par rapport aux objectifs des formations détaillés à l'article 7 du CCP. Il sera noté dans ce cadre : - La qualité et la pertinence des contenus, des études de cas ou exercices proposés au regard des objectifs poursuivis. - La clarté et la pertinence du programme de formation,

Sous-critère 1.3 : Nombre, qualification et expérience des personnes affectées à la réalisation des prestations - 25 points Dans ce cadre, le candidat devra fournir les CV ou tout autre document permettant de juger les compétences (formations, diplômes, qualifications) ainsi que l'expérience (nombre d'années) des formateurs affiliés au présent marché. Ces informations devront notamment permettre à l'acheteur d'apprécier l'aptitude des formateurs à enseigner à un public professionnel.

Critère prix : 30% Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon 5 rue Racine BP 40510 83041 Toulon Cedex 9 greffe.ta-toulon@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : CCIRA de Marseille Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) Place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/06/2024